

Objet : radioactivité sur le territoire de votre commune et dans le Rhône

Monsieur, Madame, le Maire,

Entre 1990 et 1994, dans le cadre d'une étude scientifique conduite à la demande de la municipalité d'Avignon (Vaucluse), le laboratoire de la Criirad avait révélé la contamination des sédiments du Rhône par du plutonium, et ce jusqu'en Camargue (Bouches-du-Rhône), le rapport concluant même que « la pollution pourrait être plus importante encore en Méditerranée ». Le rapport mettait en évidence la contamination par du tritium des eaux souterraines, ainsi que de la totalité des fruits et légumes analysés. Il était également indiqué que, outre le tritium, « tout un cocktail de radioéléments » étaient présents, dont certains avec une radiotoxicité extrêmement élevée.

En janvier 2003, dans le cadre du lancement de l'enquête publique concernant la modification du décret d'autorisation de création de l'usine Melox sur le site nucléaire de Marcoule (Gard) une autre étude de contamination radioactive de l'environnement du site (1) a porté sur des prélèvements de sédiments du Rhône, des mousses terrestres, des eaux souterraines, des vins et raisins et mis en évidence un rayonnement gamma 2 fois supérieur à la « normale » sur plus de 300 mètres avec des valeurs 10 fois supérieures par endroits.

L'une des conclusions des prélèvements et analyses stipulait qu'une personne qui stationne plus de 100 heures par an sur ces lieux était susceptible de recevoir une dose de radioactivité supérieure au seuil de risque. Bien que les notions de « normes » ne soient pas admises internationalement puisque qu'il n'existe pas de radioactivité sans effet aucun.

Dès cette époque il a été recommandé que « les populations riveraines et leurs élus interrogent l'administration et les exploitants sur de telles anomalies radioactives » afin que soit identifiées les origines et sources de cette radioactivité afin d'y mettre un terme.

En 2008, et depuis, plusieurs incidents nucléaires sur les centrales de la vallée du Rhône se sont produits dont certains -très graves- ont généré la présence de tritium dans l'eau du robinet comme indiqué par l'analyse de radioactivité effectuée à l'initiative du Collectif antinucléaire de Vaucluse en 2010 (2). Se cumulent à ces rejets accidentels, les rejets permanents des centrales situées sur le Rhône (Bugey, Saint-Alban, Cruas, Tricastin) et des centres de Marcoule et Cadarache (par le biais de la Durance).

Aussi, face aux risques sanitaires encourus par la population de votre commune et les nombreux vacanciers résidents en cette période estivale, nous vous demandons, Monsieur le Maire de bien vouloir:

- nous communiquer les résultats des analyses de détection de radioactivité sur votre commune et dans le Rhône, et les différentes périodes de ces analyses
- nous indiquer les dispositions que vous avez du prendre depuis plusieurs années ou que vous entendez prendre pour assurer la sécurité de la population et sa protection sanitaire face à la contamination radioactive
- nous préciser la date des nouvelles analyses que vous allez faire réaliser de toute urgence

Comme ces informations et mesures relèvent directement de votre responsabilité électorale et pénale et de votre autorité, nous vous précisons que nous ne saurions nous accommoder d'une

réponse de renvoi vers une sous-traitance, une délégation de service public ou une administration autre de niveau géographique distinct ou supérieur.

Dans l'attente de votre réponse rapide et de la transmission des résultats de vos analyses, nous vous prions d'agréer, Monsieur, Madame, le Maire, nos salutations citoyennes vigilantes.

*Pour les Collectifs antinucléaires de Vaucluse, des BdR, et du Gard,
Victor Alzina, Isabelle Taitt, Christine Dardhalon*

1. – Criirad, CP BC du 16 janvier 2003

2. - Can84, CP et rapports d'analyses SL20100119-1 et suivants

Contacts :

Collectif antinucléaire de Vaucluse :

s/c MAS, 50 bis rue Guillaume Puy 84000 Avignon – Tel : 06 60 76 04 03

Collectif antinucléaire des Bouches-du-Rhône :

71 rue Senac de Meilhan 13001 Marseille – Tel : 06 82 45 13 89

Collectif du Gard : Christine Dardhalon christine.dardalhon@wanadoo.fr